

**MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE**
73220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 6

Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre, vendredi 17 mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 07/05/2024, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mme POLLET Catherine –Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – SAMSON Julien

Absents : DUPONCHEL Magali

VILLARD Michel donne pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET

VILLARD Dominique donne pouvoir à Olivier BERARD

M. SAMSON Julien a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE D'AIDE POUR LA VALORISATION DE BOIS ENERGIE EN CIRCUIT COURT DANS LE CADRE DE CHANTIER D'EXPLOITATION FORESTIERE. Abroge et remplace la délibération 2024-010 du jeudi 7 mars 2024.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail technique de l'exploitation de diverses parcelles de la forêt communale de Saint Pierre de Belleville relevant du Régime Forestier.

- cette coupe sera exploitée et les produits vendus façonnés

Le montant des travaux est estimé à 18 270 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1/ **SOLLICITE** dans le cadre de l'action 5.3 « Améliorer l'autonomie énergétique des collectivités par des travaux sylvicoles en circuit-court » du CTS « Pays de Maurienne » une aide financière du Conseil départemental de Savoie :

– Soutien à l'autonomie énergétique des collectivités

Surface parcourue :

500 euros x 10 ha = 5 000

Avec un minimum de 20t / ha

2/ **ATTESTE** que la commune relève du régime de TVA suivant : régime simplifié agricole

3/ **ATTESTE** que la forêt est certifiée PEFC sous le n 10-21-3/1488

4/ **DONNE** pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

5/ **DEMANDE** au conseil départemental de Savoie l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,

Le maire,

Christine BOUCLIER BEAUCHET

